

Bruxelles, le 18 mars 2025
(OR. en)

7075/25

SOC 131
EMPL 90

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M. Maartin HERMANS, membre titulaire pour la Belgique, en remplacement de M. Stijn GRYP, démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Stijn GRYP, membre du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs (pour la Belgique).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil¹, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation de travailleurs CES a présenté la candidature de M. Maartin HERMANS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, qui figure dans le document 7073/25; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
